

École SAINT-MATHIEU

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école Saint-Mathieu. Tenue le mardi 10 juin 2025 à 19h00 au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Daigneault,	présidente, membre - parent
Monsieur David Hardy,	vice-président Membre – parent
Madame Mariange Lefebvre,	Membre – parent
Madame Dominique Roy	Membre – parent,
Madame Julie Lavallée,	Membre - parent
Madame Mélanie Boivin-Fournier ,	Membre - responsable du SDG
Madame Jessica Thibault,	Membre – personnel de soutien
Madame Amélie Tétrault,	Membre - enseignante
Madame Geneviève Séguin,	Membre - enseignante
Madame Marie-France Bernier,	Membre - enseignante

SONT ABSENTS :

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi	Directrice
-------------------------	------------

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Daigneault fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h40

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Daigneault fait la lecture de l'ordre du jour.

Nous ajoutons un point de décision : 7.5 Mode de vie petits changements.

CÉ-24/25-49 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Mélanie Boivin-Fournier. il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'ADOPTER** l'ordre du jour.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2025

CÉ-24/25-50 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M David Hardy il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'APPROUVER** le procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2025.

4. SUIVIS AU COMPTE RENDU

Il y avait effectivement une coquille dans le tarif de reproduction pour les 5^e année. Le coût a été réduit.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public.

6. INFORMATION DU COMITÉ DES PARENTS

7. AFFAIRES EN COURS RELATIVES AU CONSEIL

7.1 ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE

Présentation de la grille d'appréciation du plan de lutte

On ajoute à la page 6, que nous allons en plus impliquer le SDG dans le plan de lutte.

CÉ-24/25-51 EN CONSÉQUENCE, sur proposition, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'*évaluation du plan de Lutte*.

7.2 RAPPORT ANNUEL

L'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

L'article 83 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2024-2025.

Ce rapport annuel des activités du CÉ et de l'école a été présenté aux membres par la présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

CÉ-24/25-52 EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER** le rapport annuel des activités du conseil d'établissement et de l'école pour l'année scolaire 2024-2025, dont une copie est jointe à l'annexe 1 de ce procès-verbal;

DE MANDATER la directrice pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

7.3 RAPPORT SOMMAIRE, BUDGET 2025-2026

L'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école a été présenté au CÉ par la directrice.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 10 000\$ a été présentée au CÉ par la directrice à cette fin.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

CÉ-24/25-53 EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER** le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2025-2026 dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve;

7.4 SORTIE DES 6^E ANNÉE

Une sortie aura lieu en septembre pour les élèves de 6^e année au Mont-St-Grégoire.

Madame Amélie Tétreault souhaite une fois de plus que les élèves de 6^e année puissent participer à cette activité.

CÉ-24/25-54 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Stéphanie Daigneault il est résolu, **D'APPROUVER** cette sortie et les frais chargés aux parents.

7.5 Mode de vie, petits changements :

On ajoute : j'enlève mon capuchon quand je rentre à l'école

Il faudrait revoir les règles en lien avec le cellulaire et les objets électroniques qui n'est pas écrite de façon claire et limpide dans le mode de vie.

CÉ-24/25-54 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jessica Thibault, il est résolu **D'ADOPTER** les deux changements dans le mode de vie tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2025-2026 dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Points d'information

7.6 Retour sur la dictée

Nous avons beaucoup aimé cette activité de financement nous proposons de faire plus de promotion et de créer l'engouement autour de cet événement l'an prochain. Le résultat est probant pour l'énergie nécessaire à l'organisation de cette dictée commanditée. Plus de 6500 \$ a été amassé.

8. PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SDG.

Mélanie Boivin Fournier n'a rien de particulier à déclarer.

9. PAROLE À LA DIRECTION, ENSEIGNANTS, ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Amélie Tétreault discute des examens du ministère ce jeudi. C'est plus tard que les années précédentes, et la fatigue s'installe chez les élèves.

10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 27 août 2025 prochain.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Daigneault indique que nous avons abordé chaque point à l'ordre du jour.

CÉ-24/25-55 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Lavallée, il est résolu à la majorité des voix exprimées,

DE LEVER la séance à 19h56

Stéphanie Daigneault, présidente

Donia Salehabadi, directrice